

d'un membre des Nations Unies ni qu'elle prive son peuple des avantages de la coopération internationale. Si nous devons chercher une réponse / et réaliste au problème dont nous sommes saisis je ne vois pas comment on pourrait trouver cette réponse dans le libellé de la résolution d'Albanie.

J'en viens maintenant à la troisième proposition dont nous sommes saisis, je veux parler de la proposition déposée par les délégations de Belgique, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de l'Italie et de la Trinité et Tobago. Je ne crois pas trahir un secret en disant que le Canada a joué un rôle actif en entamant les consultations qui ont conduit à la présentation de cette proposition. Les pays que nous avons consultés sont ceux dont les opinions concernant ce qu'il faut maintenant faire nous semblaient généralement d'accord avec les nôtres. J'aimerais saisir cette occasion d'exprimer aux représentants de ces pays notre sincère appréciation des efforts qu'ils ont faits pour s'accommoder de notre façon de voir cette question. J'aimerais surtout rendre hommage à la délégation des Etats-Unis pour l'esprit dans lequel elle s'est efforcée de se rapprocher de notre position et que j'apprécie à sa juste valeur le fait que les Etats-Unis ait été en mesure de faire connaître son appui à cette autre résolution.

C'est une source de profond regret pour le Canada que la proposition émanant de nos délibérations communes n'aille pas, à notre avis, assez loin dans la voie que l'Assemblée générale devrait maintenant suivre dans l'intérêt des Nations Unies et de la communauté universelle.

La proposition dont nous sommes saisis porte la création d'un comité qui aura pour mandat d'explorer et d'étudier sous tous ses aspects la situation de la représentation de la Chine et de faire les recommandations appropriées à la prochaine session de l'Assemblée générale. Cette proposition ne représente que fort peu de progrès par rapport à une proposition semblable que le Canada a mise de l'avant à la cinquième session de l'Assemblée générale en 1950. J'aurais espéré que grâce à l'expérience acquise au cours des ans cette vingt-et-unième session de l'Assemblée générale ait été disposée à énoncé un mandat beaucoup plus précis qui aurait guidé le comité dont on suggère la création dans l'exploration des éléments d'une solution équitable à cette question.

J'ai été troublé par certaines des déclarations qui ont été faites touchant la tâche de ce comité. Ce qu'il faut maintenant, ne relève pas, à mon sens, de l'étude et de la recherche,

/rationnelle